



# QU'EST-CE QUE LA PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION ?

La Plateforme de coordination et d'orientation a pour objectif de permettre aux familles d'enfants de moins de 7 ans d'avoir accès à des évaluations et rééducations par des professionnels le plus tôt possible. Ces dernières aident les familles dans le parcours diagnostique de leur enfant.

## LA PLATEFORME :

- Apporte un appui à tous les professionnels qui travaillent autour de la petite enfance et aux médecins qui le souhaitent pour le repérage des TND
- Favorise et coordonne l'accès rapide à un parcours de bilan en établissement ou en libéral
- Favorise et coordonne l'accès rapide à des rééducations

Elle oriente vers des professionnels libéraux qui ont signé une convention permettant la mise en place d'un forfait précoce :

- Les psychomotriciens
- Les ergothérapeutes
- Les psychologues / neuropsychologues

Elle participe également à l'orientation et la coordination des bilans vers les autres acteurs médicaux et paramédicaux :

- Les médecins spécialistes
- Les structures de soins : CAMSP, CMPEA, CMPP...
- Les orthophonistes
- Les orthoptistes
- Les kinésithérapeutes
- etc

## A QUI S'ADRESSE LA PLATEFORME ?

A tous les enfants de moins de 7 ans, avec une suspicion de Trouble du Neuro Développement et sans droits ouverts à la MDPH.

## QUI ORIENTE VERS LA PLATEFORME ?

Seul un médecin pourra orienter l'enfant vers la plateforme sur la base de ses observations : Médecin généraliste, Pédiatre, Médecin PMI, Médecin scolaire....

*( documents à télécharger sur le site internet pour l'orientation vers la plateforme )*

**Vous trouverez toutes les informations sur notre site ainsi que des documents à télécharger :**

- **Brochure de repérage des TND**
- **Formulaire d'adressage PCO TND 64**
- **Questionnaire médical PCO TND 64**

**[www.pco-tnd64.fr](http://www.pco-tnd64.fr)**

## EST-CE PAYANT ?

Non, la mise en place d'un "forfait précoce" évite l'avance de frais pour les familles et permet la prise en charge financière par l'Assurance Maladie des bilans et accompagnements réalisés en libéral.

La mise en place de ce forfait précoce n'est possible qu'avec les professionnels qui ont signé une convention avec la plateforme.